

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	PTV	307
	VERSION 3	2024/04

## ACIERS POUR BÉTON ARMÉ

### BARRES LAMINÉES À NERVURES : PROFIL ALTERNATIF

La version en vigueur est disponible sur le site internet de PROCERTUS.

Utilisez le QR-code suivant :

## AVANT-PROPOS

Le 01.04.2024 les asbl PROBETON, BE-CERT, OCBS-OCAB et PROCERTUS ont fusionné conformément à l'article 13 du code des sociétés et des associations. À cette date, PROBETON, BE-CERT et OCAB-OCBS ont été dissoutes de plein droit et tous leurs droits et obligations ont été repris par PROCERTUS, qui poursuit seul leurs activités.

## 1 PRÉAMBULE

Ces Prescriptions Techniques (PTV<sup>1</sup>) de PROCERTUS, établies originellement par le Bureau Technique 1 « Acier pour Béton Armé » de l'asbl OCAB, sont gérées par PROCERTUS en tant qu'Organisation sectorielle, en vue de la standardisation et de la certification des produits en acier concernés par ces prescriptions.

Selon le Règlement d'usage et de contrôle de la marque BENOR<sup>2</sup> et son article 8, ces Prescriptions Techniques de PROCERTUS constituent les spécifications techniques de référence à la marque BENOR.

La conformité a trait aux exigences de la série de normes NBN A24-301 à 304, amendées par le PTV 302 auxquelles s'ajoutent les précisions, modifications et compléments décrits dans les présentes Prescriptions Techniques.

## 2 DOCUMENTS À CONSULTER (NORMES ET PTV)

En principe, la dernière édition des normes et PTV s'applique. Si nécessaire, un addendum au présent PTV serait édité en cas d'incompatibilité suite à la révision d'un des documents cités ci-après.

- NBN A 24-301 (1986), Produits sidérurgiques - Aciers pour béton armé - Barres, fils et treillis soudés - Généralités et prescriptions communes ;
- NBN A 24-302 (1986), Produits sidérurgiques - Aciers pour béton armé - Barres lisses et barres à nervures - Fils machine lisses et fils machine à nervures ;
- NBN EN ISO 15630-1 : Aciers pour l'armature et la précontrainte du béton - Méthodes d'essai - Partie 1 : Barres, fils machine et fils pour béton armé ;
- PTV 302, Barres et fils machine laminés à nervures ;

## 3 DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes Prescriptions Techniques (PTV) mentionnent les exigences géométriques auxquelles les barres à nervures peuvent satisfaire, de façon alternative aux exigences géométriques décrites par ailleurs.

Elles sont rédigées dans le but de normaliser des armatures présentant des caractéristiques complémentaires, notamment la possibilité d'être directement manchonnées par un coupleur à vis, bien que cette caractéristique ne soit pas vérifiée pour elle-même.

---

<sup>1</sup> Prescriptions techniques - Technische Voorschriften

<sup>2</sup> Référence asbl BENOR : NBN/RVB.CA/RM2012-10-02 et éditions suivantes en vigueur

## 4 PRÉCISIONS, MODIFICATIONS ET COMPLÉMENTS RELATIFS À LA NBN A24-301

### 4.1 Point 4. - Désignation conventionnelle

- 4.2.- Barres à nervures

La désignation conventionnelle comporte dans l'ordre :

- la désignation du type de produit : " Barres à nervures "; les termes " à nervures " peuvent être omis;
- la référence à ce PTV;
- le nom commercial définissant univoquement le produit suivi d'un nombre caractérisant la nuance;
- la lettre S signifiant que la barre est dite " soudable ";
- le symbole  $\emptyset$  suivi du diamètre nominal de la barre exprimé en mm.

Exemple

Barre (à nervures) suivant PTV 307 xyz 500 S  $\emptyset$  20

### 4.2 Point 5. - Marquage

- 5.1Bis - Barre (à nervures) suivant PTV 307
- 5.1Bis.1 Distinction de la nuance.

Seule la nuance 500 est à prendre en considération

- 5.1Bis.2 Distinction de l'origine

La distinction de l'origine est fournie par des marques de laminage (par ex. : léger creux sur la nervure), répété à intervalles d'environ un mètre sur la longueur des armatures

## 5 PRÉCISIONS, MODIFICATIONS ET COMPLÉMENTS RELATIFS À LA NBN A24-302

### 5.1 Point 4 - Contrôle des propriétés d'adhérence des barres et des fils machine à nervures

Dans le cas d'un profil alternatif non conforme à la norme NBN A24-302, l'adhérence nécessaire doit être garantie par le coefficient de projection de la surface des verrous FR qui doit répondre aux spécifications du § 4.3 du PTV 302.

Le producteur fournit, au certificateur et/ou au client, les propriétés géométriques spécifiques et leurs valeurs minimales (voir notamment § 4.3.2.2. du PTV 302).

## **6 PRÉCISIONS, MODIFICATIONS ET COMPLÉMENTS RELATIFS AU PTV 302**

### **6.1 Tableau 1A - Propriétés mécaniques spécifiées**

Les propriétés mécaniques spécifiées pour le BE 500 S sont applicables aux barres du présent PTV

## **7 HISTORIQUE DES RÉVISIONS**

- Révision 1
- Révision 2
- Révision 3: transfert de l'OCAB à PROCERTUS